

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 12 avril 2001

Monsieur Pierre Laflamme
Porte-parole
Projets de construction de l'axe McConnell-Laramée
Ministère des Transports du Québec
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Hull (Québec) J8X 4C2

Objet : Questions complémentaires à la première partie de l'audience portant sur
le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée

Monsieur Laflamme.

À la suite de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée, la commission a effectué l'analyse des transcriptions des séances publiques. Afin de compléter son information, elle a retenu les questions jointes à la présente. Elle apprécierait que vous lui fassiez parvenir en 15 copies, par écrit et dans les meilleurs délais, les réponses à ces questions.

La commission vous remercie à l'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez les questions soumises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Laflamme, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Hélène Marchand
Coordonnatrice du Secrétariat
de la commission

p.j. Questions

Questions DQ3

1. Quelles sont les données de circulation qui ont servi aux calculs de l'impact sonore ainsi que les débits aux heures de pointe sur les boulevards Saint-Raymond et Alexandre-Taché pour 1997 et 2011 ?
2. Pourriez-vous fournir les rectificatifs des données de circulation utilisées pour les simulations sonores, telles qu'indiquées au tableau 1 et au texte de la page A-3 du document PR3?
3. Quelles sont les moyennes de variation des niveaux sonores pour les côtés nord et sud de l'axe, pour le scénario sans circulation lourde (voir PR3, p. 62 et 63 et DT7) ?
4. Y a-t-il eu révision par des pairs, de la *Politique sur le bruit routier* du ministère des Transports (DT7) ?
5. Quelles sont les raisons techniques et scientifiques pour lesquelles les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les métaux et les composés organiques volatils n'ont pas été retenus dans l'analyse des impacts du projet sur la qualité de l'air (DT7) ?
6. Pourriez-vous vérifier les valeurs sur les temps de parcours mentionnés au tableau 2.3 du document PR8.4 et, si nécessaire, fournir des explications sur le fait que le matin, le temps de parcours soit plus long en direction ouest, soit dans le sens inverse du trafic (DT6) ?
7. Dans l'étude PR8.6, il est mentionné qu'à l'intersection Montcalm/Saint-Joseph, le passage des piétons devrait être interdit en tout temps (DT5, p. 44). Expliquez la position du Ministère.
8. Pourriez-vous indiquer à la commission les références complètes des études sur la sécurité (DT5) ?
9. Possédez-vous des données de comptages de camions (DT4) ?
10. Le sentier piétonnier sera-t-il entretenu en hiver (DT4) ?
11. Pourriez-vous présenter et expliquer la notion de « milieux humides » utilisée par le ministère des Transports du Québec et la mettre en relation avec celle d'Environnement Canada (DT2) ?

12. Pourriez-vous identifier, délimiter et cartographier les terres humides et les plaines inondables selon les exigences de la *Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, entre les boulevards Saint-Raymond et Alexandre-Taché (DT2) ?
13. Tel que vous vous êtes engagé à la séance du 22 mars dernier, en après-midi (DT6, p. 2), pourriez-vous déposer à la commission, d'ici le 23 avril 2001, l'étude de circulation à faire, pour la Promenade du Lac-des-Fées entre les boulevards Alexandre-Taché et Saint-Raymond ?
14. Pourriez-vous déposer toute information disponible sur les conditions hydrogéologiques et la caractérisation des sols et du roc en place, dans le secteur d'étude, incluant les trois tracés et les bretelles d'accès ?